Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 14 janvier 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux - **Absente**
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante-greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

Résolution 2025-01-001

Procès-verbaux des 10 et 17 décembre 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 10 et 17 décembre 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 10 et 17 décembre 2024 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-002

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques nos S12782 à S12827 62487 à 62522	1 303 573,99 $

Comptes payables	Pour la somme de
Chèques nos S12832 à S12923 62536 à 62564	440 118,30 $

Comptes recevables	Pour la somme de
Factures nos 4FD000184 à 4FD000219	43 929,39 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-003

Dépôt de documents

En vertu du règlement nº 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, Me Isabelle François, à titre de directrice générale et assistante-greffière, a autorisé la proposition suivante :

- Octroi d'un mandat à Madame Linda Laberge, pour du soutien à la gestion documentaire de la bibliothèque municipale et à l'élaboration d'une politique de gestion documentaire et de développement des collections, au coût de 6 125,40 $.

Résolution 2025-01-004

Assistante-greffière / Nomination

Considérant la nomination d'une greffière à la Ville de Saint-Césaire en date du 1er janvier 2025, selon les résolutions 2024-11-332 et 2024-12-408;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une assistante-greffière selon l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19, en cas de vacance ou d'incapacité d'agir de la greffière;

Considérant que l'assistante-greffière peut exercer tous les devoirs de la charge de greffière, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

Considérant que le comité des ressources humaines recommande la nomination de Madame Isabelle François à titre d'assistante-greffière;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de nommer Madame Isabelle François à titre d'assistante-greffière rétroactivement au 1er janvier 2025 et qu'elle puisse exercer tous les devoirs de la charge de greffière en cas de vacance de la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-005

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que Monsieur Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 15 janvier 2025 au 11 mars 2025 et, il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Monsieur Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-006

Entente de principe des employés Cols bleus / Autorisation de signature

Considérant le processus de négociation entre les cols bleus et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'entériner l'entente de principe intervenue entre le personnel col bleu et la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu également d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, de même que la directrice générale et assistante-greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de principe entre les cols bleus et la Ville de Saint-Césaire, entente allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-007

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 519 000 $ qui sera réalisé le 27 janvier 2025 (Règlements 259, 261, 307 & 308)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 519 000 $ qui sera réalisé le 27 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2018-259	418 200 $
2018-259	508 500 $
2018-261	165 400 $
308	677 000 $
307	814 676 $
307	1 935 224 $

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-259, 308 et 307, la Ville de Saint-Césaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Attendu que la Ville de Saint-Césaire avait le 21 janvier 2025, un emprunt au montant de 1 092 100 $, sur un emprunt original de 1 575 800 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2018-259, 2018-259 et 2018-261;

Attendu que, en date du 21 janvier 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 27 janvier 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2018-259, 2018-259 et 2018-261;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et assistante-greffière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE
1111, 3e RUE
RICHELIEU, QC
J3L 3Z2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et assistante-greffière. La Ville de Saint-Césaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-259, 308 et 307 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 27 janvier 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2018-259, 2018-259 et 2018-261, soit prolongé de 6 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-008

Dépenses incompressibles 2025 / Autorisation

Considérant que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2025, les dépenses incompressibles suivantes, selon les sommes établies au budget :

- Rémunération des membres du Conseil et employés;
- Déductions à la source;
- REER collectif, assurances collectives;
- Quote-part MRC de Rouville;
- Quote-part Régie d'assainissement Rougemont - St-Césaire;
- Frais de poste;
- Services payés à d'autres municipalités;
- Services publics tels que : électricité, téléphone, Internet;
- Contrat de déneigement;
- Contrat pour le contrôle animalier;
- Location de local et/ou bâtisse;
- Immatriculation;
- Gaz naturel et propane;
- Essence et diesel;
- Contribution au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC);
- Bureau des infractions et amendes (BIA);
- Évaluateur;
- Fournitures d'élection et référendum;
- Frais nécessaires pour assurer et préserver l'intégrité des biens de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-009

Fédération québécoise des municipalités - Adhésion / Renouvellement 2025

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025 au coût de 4 992,52 $ plus les taxes, tel qu'il appert à l'avis d'adhésion nº 255023-00 daté du 30 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-010

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2025 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2025 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (nº 1110) d'une somme de 74 242 $ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit une somme de 7 424 $, le tout en référence au document daté du 3 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-011

Projet de Garderie sur le Parc à Sainte-Brigide-d'Iberville / Appui

Considérant le développement d'un nouveau projet domiciliaire dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant, vu ledit projet domiciliaire en cours, le besoin d'aménagement d'une garderie régissant 50 à 80 places dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est sollicitée afin d'appuyer le projet d'aménagement d'une garderie dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que ce projet de garderie serait grandement bénéfique pour les familles et que cela permettrait de concilier davantage le travail-famille des citoyennes et des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'appuyer le projet de l'aménagement d'une garderie dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville vu les bénéfices et le soutien que ce projet inciterait aux familles, aux citoyennes et aux citoyens sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-012

Projet de l'installation de gestion de déchets près de la surface / Appui

Considérant que le gouvernement du Canada projette de construire une Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River, visant à entreposer 1,5 million de mètres cubes de déchets nucléaires de faible et moyenne activité;

Considérant que le site proposé pour ce projet est situé dans une zone marécageuse et à flanc de colline avec un drainage direct vers la rivière des Outaouais ;

Considérant que la rivière des Outaouais constitue une source d'approvisionnement en eau potable essentielle jusqu'à 9 millions de personnes au Québec et en Ontario et représente un milieu naturel prisé pour les activités récréatives;

Considérant qu'il est impératif de protéger cette ressource vitale contre tout risque de contamination radioactive à court, moyen et long terme;

Considérant que plus de 140 municipalités, municipalités régionales de comté et villages du Québec ont, depuis avril 2021, adopté des résolutions exprimant leur opposition aux plans actuels des Laboratoires Nucléaires canadiens (CNL) pour ce projet;

Considérant que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a tenu un nombre limité de consultations publiques au Québec, limitant l'accès à l'information pour les municipalités et les citoyennes et citoyens concernés ;

Considérant que l'Agence internationale de l'énergie atomique recommande l'enfouissement des déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes, loin des populations et des sources d'eau potable.

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil exprime son opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) des Laboratoires Nucléaires canadiens (CNL) dans sa forme actuelle;

De demander au gouvernement du Canada de respecter les normes internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de gestion des déchets nucléaires;

D'exiger du gouvernement canadien la tenue d'assemblées publiques supplémentaires dans les municipalités du Québec afin de permettre aux citoyennes, aux citoyens et aux élus.es de s'exprimer sur ce projet;

De demander au gouvernement du Québec de prendre une position claire, ferme et publique contre ce projet et d'intervenir auprès des CNL pour exiger une révision complète du projet, conformément aux normes nationales et internationales de sécurité environnementale et sanitaire.

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante-greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-013

Contestation de l'avis d'augmentation 2025 PG Solutions / Appui à la Ville de Saint-Lin-Laurentides

Considérant que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville de Saint-Césaire ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

Considérant que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

Considérant que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

Considérant que les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

Considérant qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

Considérant le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

Considérant que la hausse minimale imposée par PG Solutions est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025;

Considérant que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'appuyer la résolution numéro 306-10-24 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin de contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités;

De demander à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville d'appuyer la demande de la Ville de Saint-Césaire par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur;

De transmettre copie de cette résolution à la MRC de Rouville ainsi qu'à toutes les municipalités de ladite MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-014

Soutien financier aux organismes locaux pour l'année 2025 / Octroi

Considérant les demandes des organismes locaux reçues en conformité de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire octroi, pour l'année 2025, les sommes suivantes aux organismes locaux suivants :

Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire :	5 500 $
CALM (Éduc à tout) :	1 500 $
Chevaliers de Colomb	2 000 $
FADOQ Club Saint-Césaire	5 000 $
Fondation Les enfants de l'Opéra	900 $
Maison de jeunes des Quatre-Lieux	5 500 $
Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux	4 500 $
Cercle des fermières de Saint-Césaire	1 600 $
École Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas 202	250 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-015

Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire – Acquisition chambre froide / Aide financière

Considérant les travaux majeurs effectués à la chambre froide du Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire;

Considérant la collecte de fonds réalisée par le CAB;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de verser une aide financière au CAB d'un montant de 5 000 $ pour des travaux majeurs effectués à la chambre froide, à même le fonds de l'Omnium de Golf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-016

Fondation Collège Santé / Aide financière 2025

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de verser une aide financière (2e année de 5) pour l'année 2025 à la Fondation Collège Santé de Saint-Césaire d'une somme de 77 225,40 $, laquelle aide correspond à 12,60 $ par citoyen au nombre de 6 129 au décret de population du gouvernement du Québec de l'année 2024, le tout en référence aux documents de la demande d'aide pour le financement des activités de la Clinique médicale du Collège datée du 10 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-017

Poste de pompier du service de Protection et de Secours civil / Fin d'emploi - Départ

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal prend acte du départ au poste de pompier du service de Protection et de Secours civil, de M. Olivier Bissonnette, lequel sera effectif à compter du 31 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-018

Poste de directeur du service de Protection et de Secours civil par intérim / Nomination

Considérant le départ du directeur du service de Protection et de Secours civil en date du 6 janvier 2025 selon la résolution 2024-12-386;

Considérant l'importance de nommer un directeur du service de Protection et de Secours civil par intérim afin de pallier à ce départ durant le processus d'embauche;

Considérant la recommandation, avant son départ, du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de nommer, à temps partiel, M. Jean-Philippe Bélanger à titre de directeur du service de Protection et de Secours civil par intérim de la Ville de Saint-Césaire. Le salaire est établi et ajusté selon la grille salariale du personnel-cadre, le tout rétroactivement au 6 janvier 2025 et s'échelonnant durant le processus d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-019

Grille salariale 2025 du service de Protection et de Secours civil / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la grille salariale 2025 du service de Protection et de Secours civil datée du 19 décembre 2024, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-020

Intérêt afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI)

Considérant que lors d'un incendie, le service de Sécurité incendie à l'obligation d'effectuer une recherche des causes et des circonstances liées à cet incendie;

Considérant que peu de pompiers de la Ville de Saint-Césaire sont formés à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer ce mandat à une source externe afin de pallier un éventuel manque de ressource humaine qualifiée;

Considérant que le service de Sécurité incendie de Saint-Pie a démarré une brigade de recherche des causes et des circonstances d'un incendie via le biais d'une entente intermunicipale;

Considérant que le Ville de Saint-Césaire souhaite signifier son intérêt afin d'adhérer à cette entente;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de déclarer l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie, à la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-021

Laveuse-sécheuse – Service de Sécurité incendie / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une laveuse et d'une sécheuse superposée LG Electronics de la série WKEX300HBA auprès de Home Depot, pour le prix de 2 495 $ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-022

Poste de journalier 2 au service des Travaux publics / Embauche

Considérant l'affichage externe du poste de journalier 2 temps plein – temporaire au service des Travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Christian Manseau au poste temps plein – temporaire de journalier 2 au service des Travaux publics.

La rémunération associée à ce poste de col bleu est établie selon l'échelle salariale journalier 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-023

Poste journalier / Fin d'emploi

Considérant le rapport de la direction générale sous le numéro de dossier RH nº 0004-0490, le tout sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1*;

Considérant que l'employé ne répond plus aux exigences liées au poste d'emploi;

Considérant que l'employé a été informé des attentes de ses supérieurs;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé municipal nº 0004-0490 (qu'il convient de ne pas nommer en raison du caractère public de la résolution, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité) en date du 18 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-024

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenant au contrat de services professionnels en ingénierie

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser l'avenant au contrat de services professionnels en ingénierie concernant un ajustement d'honoraires, d'une somme de 6 200 $ plus les taxes, à la firme St-Georges Structures et Civil inc., dans le cadre du projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert de l'avenant AC-22070-02 datée du 9 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-025

Mandat à un arpenteur géomètre – Relevé d'arpentage, certificat de localisation et description technique d'actes de servitude pour une conduite d'égout sanitaire / Secteur de la rue Plamondon

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat à Groupe Civitas inc., arpenteurs-géomètres, pour la description technique d'actes de servitude concernant une conduite d'égout sanitaire passant sous les bâtisses du 1052, avenue Saint-Paul et du 1245, rue Plamondon ainsi que pour la délivrance de certificats de localisation.

Que la dépense autorisée ne dépasse pas la somme de 8 000 $, avant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-026

Mandat à un arpenteur géomètre – Régularisation acquisition petite zone de terrain / Lot 1 592 484

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Georges, la Ville de Saint-Césaire a fait l'acquisition d'une petite zone de terrain située devant le bâtiment sis au 1351, rue Saint-Georges, visant le lot 1 592 484;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un arpenteur-géomètre afin de régulariser l'acquisition de cette petite zone de terrain;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat à Groupe Civitas inc., arpenteurs-géomètres, afin de régulariser l'acquisition par la Ville de Saint-Césaire d'une petite zone de terrain située devant le bâtiment sis au 1351, rue Saint-Georges, visant le lot 1 592 484, pour un montant de 2 000 $, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-027

Mandat à un arpenteur géomètre – Certificat de localisation et description technique d'actes de servitude pour une conduite de refoulement et une conduite sanitaire de la station de pompage Haut-de-la-Rivière Sud

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat à Groupe Civitas inc., arpenteurs-géomètres, pour la délivrance de certificats de localisation, si nécessaire, et la description technique d'actes de servitude concernant une conduite d'égout sanitaire et une conduite de refoulement de la station de pompage Haut-de-la-Rivière Sud passant sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud entre le numéro 124 et la rue du Pont.

Que la dépense autorisée ne dépasse pas la somme de 23 200 $, avant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-028

Achat et installation d'équipements lumineux et d'une toile pour le véhicule de marque Toyota Tacoma / Service des Travaux publics

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation d'équipements lumineux et d'une toile pour le véhicule de marque Toyota Tacoma du service des Travaux publics auprès de l'entreprise Zone Technologie électronique inc. de Chambly, pour le prix de 7 547,31 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission nº 33990 datée du 9 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-029

Le Partage Club – Plateforme de prêts entre voisins(es) / Acquisition et autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est soucieuse d'offrir à ces citoyennes et ces citoyens des outils afin d'encadrer et de réduire la surconsommation;

Considérant qu'il existe une plateforme pour le partage d'objets entre voisins favorisant des liens d'entraide et de confiance;

Considérant que cette plateforme propose un développement économique et communautaire alternatif basé sur la valeur du partage;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de 150 licences sur la plateforme *Le Partage Club* qui seront offertes aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Saint-Césaire, au montant de 7,550 $, plus les taxes applicables, par an pour 2025 et 2026.

Et d'autoriser la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, ou en son absence, la directrice générale et assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ladite entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-01-030

Camp de jour — Enjeux quant à l'accès aux services adaptés pour les enfants à besoin particulier– Appui

Considérant que la Ville de Saint-Césaire sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités et les villes n'est pas une obligation municipale;

Considérant que, malgré cela, la majorité des municipalités et des villes offrent des camps de jour estivaux;

Considérant que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne;

Considérant que les municipalités et les villes dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ c C-12) et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoin particulier;

Considérant tous ces besoins, les municipalités et les villes ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

Considérant également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique augmentent d'année en année;

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités et plusieurs villes envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

Considérant la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 10 juin 2024 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'agir et en appui à celle-ci;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'appuyer la demande de la FQM acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2024 qui stipule :

- De bonifier l'enveloppe liée au *Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement* (PAFLPH);
- De mettre en place, à court terme, un comité formé des autorités ministérielles concernées et des principaux intervenants associés à l'opération des camps de jour municipaux afin de créer un continuum de services adéquats au bénéfice des enfants durant la période estivale;
- De prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Résolution 2025-01-031

Complexe sportif / Inspections préventives du système de contrôle 2025

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour douze (12) visites préventives du système de contrôle au Complexe sportif auprès de Servisys inc. de Bromont pour le prix annuel de 11 330 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 27 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Procès-verbal de correction à la résolution 2024-12-409 / Départ à la retraite

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et les villes , RLRQ c C-19, la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Césaire, apporte une correction à la résolution N°2024-12-409 adoptée à la séance extraordinaire du conseil, tenue le 17 décembre 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N°2024-12-409 se lit comme suit :

« **Et résolu** que le Conseil municipal prend acte du départ à la retraite, le 31 décembre 2024, de mesdames :

- Francine Gendron, greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire. Mme Gendron est entrée au service de la Ville en août 1977;
  …»

Or, on devrait lire :

« **Et résolu** que le Conseil municipal prend acte du départ à la retraite, le 31 décembre 2024, de mesdames :

- Francine Gendron, greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire, Mme Gendron est entrée au service de la Ville en août 1977. **Advenant que la greffière de la cour municipale soit dans l'incapacité d'agir ou en cas de vacance, Madame Gendron pourra agir à titre de greffière-adjointe de la cour municipale en remplacement de celle-ci, selon les besoins de la Ville de Saint-Césaire.**
  …»

J'ai dûment modifié la résolution N°2024-12-409 en conséquence.

Signé à Saint-Césaire ce 15 janvier 2025.

_____

Nancy Bernier,
Greffière

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Luc Forand, Maire	Nancy Bernier, Greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2025-01-002, 2025-01-003, 2025-01-007, 2025-01-009, 2025-01-010, 2025-01-014, 2025-01-015, 2025-01-016, 2025-01-019, 2025-01-021, 2025-01-024, 2025-01-025, 2025-01-026, 2025-01-027, 2025-01-028, 2025-01-029, 2025-01-031.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe